

Marge pour agir : Partage équitable de ' l'espace écologique ' et des émissions

James MacGregor and Muyeye Chambwera

La lutte contre le changement climatique nécessitera un compromis monumental. Comment peut-on ralentir les émissions tout en s'assurant de ne pas limiter les initiatives des pays pauvres à se développer de façon durable ? La notion ' d'espace écologique ' offre une solution viable. En mesurant et comparant les émissions de gaz à effet de serre de chaque pays, nous pourrions déterminer leur part de la totalité restante des émissions que la planète peut endurer sans gravement perturber le climat. Dans les pays pauvres, le taux relativement faible des émissions – et dans les pays les plus pauvres, le taux des émissions par habitant est juste 2 pour cent de celui des USA – leur accorde l'espace écologique pour un développement économique sans restrictions. Dans l'ensemble, cette notion est un guide efficace pour parvenir à un partage équitable des émissions tout en visant ensemble un avenir à faible carbone.

La répartition de l'espace écologique

' L'espace écologique ' inclut dans la notion des droits les ressources naturelles comme l'énergie, les terres et l'air pur. En matière de changement climatique, l'espace écologique signifie le plus haut niveau durable que les émissions de gaz à effet de serre peuvent atteindre. Étant donné que les régions, les pays et même les personnes ont aussi une part de l'ensemble de l'espace écologique, la question d'équité sur la façon dont il est réparti, est le point clé. Le fait que le Protocole de Kyoto reconnaisse les émissions de gaz carbonique par habitant aide à définir la notion d'espace écologique équitable au niveau individuel.

Toutefois, si nous examinons la façon dont l'espace écologique est réellement réparti dans le monde, le déséquilibre est incontestable. Les émissions antérieures et actuelles et, de ce fait, les contributions au changement climatique, varient fortement d'un pays à l'autre.

Aujourd'hui, les émissions de carbone durables s'élèvent à environ 2 tonnes par personne par an. Cependant, la moyenne mondiale réelle atteint 3,6 tonnes, cette moyenne étant 9,2 tonnes au RU et 1,04 en Afrique. Le RU, et d'autres pays, ont donc dépassé les limites de leur espace écologique, tandis que l'Afrique sous-utilise le sien.

Les Pays les moins développés (PMD) émettent le plus bas niveau de carbone par habitant et en général. En Afrique, seuls deux pays – la Libye et l'Afrique du Sud – en émettent plus que la moyenne mondiale. Dans les PMD, les émissions de 0,2 tonne par habitant représentent environ 2 pour cent de celles du R.U. D'après les données de 1950 à 2000 du Climate Analysis Indicators Tool (CAIT) du World Resources Institute, les pays africains ont à l'époque contribué 4,6 pour cent du taux mondial des émissions de carbone cumulées, et juste 3,5 pour cent aujourd'hui. Pendant ce temps, l'UE excède depuis des années la moyenne des émissions mondiales par habitant.

Mettre à profit l'espace écologique

En raison de ses émissions de gaz à effet de serre, antérieures et actuelles, le monde industrialisé est le principal élément moteur du changement climatique. En revanche, les pays pauvres sont ceux qui polluent le moins et souffrent le plus des conséquences. Cette anomalie en matière d'émissions signifie également que la majorité des pays en développement, notamment en

Afrique, ont un crédit de carbone élevé. Pour rééquilibrer la situation, les pays développés peuvent utiliser une partie de leur espace écologique excédentaire pour réduire la pauvreté et renforcer la croissance et le développement économiques à faible carbone. Si l'équilibre était atteint à un faible niveau d'émissions sur le plan mondial, il répondrait à la théorie de « Contraction et Convergence » proposée dans les

MESSAGES CLÉ :

- En matière d'atténuation, l'équité doit rester au cœur des débats dans le cadre du Protocole de Kyoto.
- Par rapport aux pays industrialisés, les pays en développement ont un crédit « espace écologique », leurs émissions antérieures et actuelles étant moins élevées.
- La communauté internationale doit reconnaître les avantages mondiaux des mesures encourageant les pays en développement à utiliser ou vendre leur espace écologique disponible – comme le développement à faible carbone, le commerce, le transfert des connaissances et la réduction de la pauvreté.
- Le fait d'identifier et de faciliter une expansion équitable du commerce encouragerait le développement durable.

Conception nouvelle : les produits exportés d'Afrique

L'idée d'exporter des produits comme les fleurs ou les haricots verts offre aux pays en développement la bonne option d'utiliser leur surplus d'espace écologique de façon à encourager le développement et la réduction de la pauvreté. C'est aussi un exemple illustrant « le commerce pas l'aide », dont les avantages se répandent dans d'autres secteurs de l'économie. En Zambie, par exemple, US\$1 de revenu agricole produit un autre \$1,50 pour d'autres activités commerciales et environ \$1,65 au Kenya. Actuellement, cette industrie soutient entre 1 et 1,5 million d'emplois, avec une valeur déclarée de quelque \$400 millions et de bonnes perspectives d'expansion en Afrique.

Les émissions de l'aviation ne sont pas actuellement comprises dans les calculs des émissions nationales, en partie pour la question non résolue de savoir comment attribuer les émissions associées de l'aviation entre les pays de départ et d'arrivée. Dans le cas des produits africains exportés, si la totalité des émissions de l'aviation était attribuée au budget de carbone du RU, la totalité des émissions du RU serait majorée de 0,1 pour cent. Ceci dépasserait encore plus l'espace écologique du RU et arrêterait, en fait, le commerce de produits frais avec l'Afrique – en ayant, bien entendu, des conséquences nuisibles sur les économies africaines.

En revanche, si toutes les émissions étaient attribuées au budget du Kenya, elles représenteraient 4,8 pour cent de plus de la totalité des émissions du pays, portant ainsi les émissions par habitant à 0,42 tonne. Comme ceci équivaut à juste 20 pour cent de l'espace écologique estimé du Kenya, le commerce serait durable. Un autre facteur est qu'entre 60 et 80 pour cent des produits frais expédiés par avion d'Afrique sont transportés en soute sur les vols de voyageurs ; ainsi, après avoir exclu les émissions des passagers, le niveau atteint pour la production sera moins élevé.

Sur le plan pratique, les exportateurs potentiels devraient avoir la possibilité de choisir d'utiliser leur espace écologique national en surplus pour mener à bien des initiatives de développement avec la perspective d'investir à long terme dans des technologies à faibles émissions.

années 90 par le Global Commons Institute et acceptée comme objectif de politique, entre autres, par le Groupe africain des nations.

Tandis que la consommation et les loisirs « de luxe » contribuent une part importante des émissions des pays industrialisés, les pays africains émettent principalement du carbone « productif » qu'ils créent en répondant à leurs besoins essentiels. Cette différence pourrait être réalisée dans des activités dirigées par le commerce qui profiteraient aux pays en développement – comme l'exportation de fleurs ou de haricots verts de plusieurs pays africains, dont le Kenya, à destination de pays développés comme le RU (voir « Conception nouvelle » ci-après). Même si des émissions supplémentaires peuvent en résulter dans les pays en développement en raison de la production et de l'expédition de ces produits, ceci leur permet aussi de développer leurs économies et d'accroître la source de revenus de nombreux habitants.

D'autres initiatives ont été proposées pour permettre aux pauvres de s'adapter aux conséquences du changement climatique dû aux émissions générées par le passé par les pays développés, comme :

- incorporer l'adaptation comme valeur supplémentaire aux prix des réductions volontaires de carbone émanant des communautés pauvres
- mettre en place une Taxe internationale d'adaptation pour les voyages aériens, afin de recueillir des fonds d'adaptation.

Que doit-il se produire pour que cette idée réussisse ? Pour ce faire, un certain nombre de questions découlant de la notion d'espace écologique doivent être abordées.

Premièrement, des mécanismes financiers et économiques novateurs sont nécessaires pour encourager les meilleures pratiques. La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques pourrait ensuite aborder les conséquences du changement climatique, ainsi que la réduction de la pauvreté et le développement économique. Ces mécanismes pourraient comprendre :

- un régime de taxes distinct sur le plan social, imputées à l'aviation, qui tiendrait compte des aspects sociaux sans transformer les gratifications visant à créer des avantages environnementaux
- l'attribution de la charge de carbone résultant de l'exportation de produits frais, au pays producteur.

Deuxièmement, un des obstacles à surmonter pour obtenir à une répartition équitable des émissions, est de parvenir à un contrat mondial appliqué au niveau international pour réduire les émissions de carbone – dans l'objectif d'atteindre, par exemple, le taux de 0,45 tonne par habitant d'ici 2100. Plusieurs points dont il faut tenir compte émergent dans ce contexte :

- des limitations importantes de données, qui rendent difficile un consensus entre tous les pays
- la nécessité de faciliter le développement économique à faible carbone, grâce au transfert de technologie et de connaissances, des pays développés aux pays en développement
- le débat animé sur les mécanismes pour atteindre l'objectif de 0,45 tonne par habitant d'ici 2100, car ces mécanismes nécessitent une réduction des émissions de plus de 90 pour cent, tout en permettant un développement économique sans obstacle dans les pays en développement.

Troisièmement, l'emploi de l'espace écologique comme point de référence a ses limitations. Plus la population mondiale augmente, plus l'espace écologique par habitant dans le monde diminue. La population de l'Afrique étant prévue de doubler d'ici 2025, le montant total des émissions de gaz carbonique augmentera, si le taux des émissions par habitant reste au même niveau. L'espace écologique, par habitant et en général, dont disposent divers pays et régions, ainsi que mondialement, devra être réexaminé pour tenir compte de la variation de certaines conditions, comme la population mondiale.

Enfin, à mesure que le développement économique se poursuit, le taux d'émissions de carbone des PMD et des pays en développement augmente. Si ce développement économique entraîne un abandon de l'agriculture en faveur de la manufacture, il faut s'attendre à de plus hauts niveaux d'émissions. Pour qu'ils restent à un bas niveau, il sera essentiel aux pays développés de soutenir ce mouvement en transférant une technologie plus propre. Même si le développement économique repose sur l'agriculture, il est essentiel d'améliorer la technologie et la productivité, afin de minimiser l'expansion agricole, qui souvent entraîne le déboisement, car elle peut elle aussi générer des problèmes d'émissions.

Références

Pour en savoir davantage sur la « Contraction et Convergence », consulter le site www.gci.org.uk/contconv/cc.html

GIEC (2006). Données socio-économiques de départ : région africaine. Centre de distribution des données du GIEC. GIEC, Genève.

Royal Commission on Environmental Pollution (2005). The Environmental Effects of Civil Aircraft in Flight. RCEP Special Report. Consulter le site www.rcep.org.uk/aviation/av12-txt.pdf.

WRI (2006). Climate Analysis Indicators Tool (CAIT) Version 3.0. WRI, Washington DC.

CONTACT: